

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 101-105

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__101_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT.

NÉCROLOGIE.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL : « REVENUS PRIVÉS ET REVENU NATIONAL ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17^h 30, sous la présidence de M. Raphaël-Georges LÉVY, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro de mars du Journal de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance d'avril.

NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Arthur-J. Cook, directeur en retraite d'une compagnie d'assurances sur la vie, membre de la Société royale de Statistique de Londres et membre correspondant de notre Société. Après avoir rappelé les travaux de M. Cook, il rend hommage aux sentiments de sympathie ardente que celui-ci avait toujours montrés pour la France et il adresse à sa famille l'expression des condoléances de ses collègues.

PRÉSENTATION DES MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce qu'il a reçu les trois demandes d'admission suivantes :

M. PLOCC (Ernest), ingénieur, inspecteur principal honoraire de l'Exploitation du Chemin de fer du Nord, présenté par MM. GODARD, Félix SARTIAUX et GIRARD ;

M. GEMÄHLING (Paul), chargé de cours d'économie politique à la Faculté de Droit d'Alger, présenté par MM. DESROYS DU ROURE, Fernand FAURE, BARRIOL et GIRARD.

M. JEANCARD (Paul), chimiste, présenté par MM. Raphaël-Georges LÉVY et CADOUX.

Conformément à l'usage il sera statué sur ces demandes à la séance d'avril.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

FRANCE. — Exposé de la situation générale de l'Algérie pour l'année 1916.

URUGUAY. — Département de Montevideo. Résumé annuel de statistique municipale, année 1915.

Il fait une mention particulière de la notice consacrée par M. D'EICHTHAL à notre ancien Président, M. Paul LÉROY-BEAULIEU, ainsi que de l'étude de géographie politique due à notre collègue M. Henri HAUSER et intitulée : *La Position géographique de la Suisse*.

Il présente enfin l'épreuve, qui vient de lui être remise par M. F. FAURE — d'une affiche préparée par la Ligue des Économies; on en trouvera le texte en annexe au présent procès-verbal.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL : « REVENUS PRIVÉS ET REVENU NATIONAL »

M. D'EICHTHAL lit une communication sur « les revenus privés et le revenu national ». Il pense qu'une bonne définition du revenu serait opportune au moment où l'impôt sur le revenu agite tous les esprits et inquiète beaucoup — peut-être trop peu encore — de bourses. Or, il constate que cette définition est absente de nos textes législatifs récents qui ont appliqué l'impôt à des objets assez disparates. M. D'EICHTHAL part d'une proposition paradoxale de M. Charles GIDE, consistant à supposer le remboursement d'une partie de la Dette publique par l'économie que les citoyens feraient de leur revenu, pour rechercher ce qu'est en réalité ce revenu et rappeler comment dans un très grand nombre de cas le revenu de l'un vient d'une dépense de l'autre, de sorte que, dans l'éventualité prévue par M. GIDE, il n'y aurait plus comme revenus — et encore très temporaires — que ceux des rentiers de l'État et ceux de ses fonctionnaires. M. D'EICHTHAL rappelle les principes magistralement exposés par J.-B. SAY sur ce sujet et le soin avec lequel il recommandait d'éviter les doubles emplois. D'autres économistes cités par M. D'EICHTHAL ont répété ces enseignements de SAY.

Nonobstant, beaucoup de personnes, négligeant ces enseignements, croient pouvoir, en totalisant les revenus privés, — constatés d'ailleurs d'après des méthodes divergentes, — constituer le revenu national et le rapprocher du revenu collectif d'autres pays, calculé de la même façon. M. D'EICHTHAL croit que cette simple sommation, bonne pour établir les ressources sur lesquelles peut compter l'État percepteur d'impôt, donne peu de renseignements utiles sur la richesse réelle d'un pays, qui devrait être constatée par le recensement direct et périodique de ses biens matériels énumérés d'abord en nature, et évalués ensuite en numéraire, — à la façon des Censuses américains, — en y ajoutant la balance des créances et des dettes à l'étranger et non être calculée d'après des échanges entre citoyens où l'un cède à l'autre des biens ou des services contre compensations. Ces échanges créent certainement de la richesse par l'effet même de la division du travail et des opérations industrielles : mais cette richesse, il faut la constater et la mesurer directement pour pouvoir la chiffrer. Les totaux qu'on répand partout, — d'ailleurs très différents,

suivant les auteurs, — soit des revenus nationaux, soit de la fortune des États, sont, suivant M. D'EICHTHAL qui rattache son opinion à celle de beaucoup d'économistes, depuis SAY jusqu'à DE FOVILLE et d'autres plus récents, de nature à répandre des idées erronées sur la richesse réelle des différents États. Celle-ci est avant tout le résultat de la productivité de chaque pays, productivité due autant à l'initiative et à l'esprit d'entreprise qu'aux ressources naturelles. Pour répondre aux nécessités d'après-guerre, il faudrait donc surtout, non pas compter sur des totalisations incertaines de revenus privés qu'atteindra la fiscalité, mais développer la productivité en ne la comprimant pas par des menaces d'État. Un orateur anglais parlait de nouvelles « dragonnades » auxquelles pourraient bien être exposés les revenus et les capitaux. Le plus grand danger de l'après-guerre, au point de vue économique, est là.

M. le Président remercie M. D'EICHTHAL de sa si substantielle communication et ouvre la discussion à son sujet.

M. Fernand FAURE déclare être bien d'accord sur le fond avec l'orateur, mais désire présenter deux observations.

Il est bien entendu que, pour calculer le revenu de la nation, il ne faut retenir, en principe, que les biens matériels pouvant servir à la satisfaction de nos besoins, biens qu'il est d'usage de définir par un mot particulièrement expressif : ce sont les « biens corporels ». Des rapports juridiques que sont les biens incorporels, on n'a pas ici à faire état, à l'exception cependant des droits de créances sur l'étranger.

D'autre part, on ne saurait reprocher à l'État d'instituer un impôt sur le revenu sur la base des revenus privés, sans tenir compte de ce qu'il y a dans ces revenus, considérés dans leur ensemble et du point de vue purement national, d'apparent et pour ainsi dire d'illusoire. L'État, obligé de taxer, est tout naturellement amené à considérer les contribuables à titre individuel, et par suite à les frapper dans leurs biens incorporels comme dans leurs biens corporels. On doit observer, sans doute, que la méthode conduit à des doubles emplois, mais on peut trouver des moyens d'atténuer cet inconvénient.

Quant aux chiffres par lesquels on tente de mesurer les revenus des différentes nations, ils pèchent par la base, les auteurs qui les présentent omettant le plus souvent d'en définir avec précision la nature et notamment d'indiquer s'ils représentent les revenus nationaux proprement dits ou la somme des revenus individuels : toutefois, on peut admettre que les évaluations produites dans les projets de loi relatifs à l'impôt sur le revenu s'appliquent à l'espèce même de revenu qui sera soumis à l'impôt, c'est-à-dire à la somme des revenus individuels; M. Fernand FAURE juge que les chiffres de 22 à 25 milliards dont on a fait état en France à différentes reprises, s'ils sont ainsi compris, sont sensiblement inférieurs à la réalité.

Le montant du revenu national français est naturellement beaucoup moins élevé, peut-être de 15 à 20 %, et il semble qu'il n'y ait pas de meilleur moyen de le mesurer que l'enquête directe, suivant le procédé qu'ont employé autrefois les Romains et qu'utilisent aujourd'hui les Censuses des États-Unis : la méthode suppose d'abord la classification rationnelle des revenus par nature, puis un inventaire complet à l'aide de tous les moyens dont dispose l'autorité. Cette intervention de la puissance publique n'est pas sans présenter des inconvénients pratiques, et elle se heurte, dans certains pays, à des obstacles dont il ne sera pas facile de triompher.

M. R. Pupin donne cette définition des « revenus » : *ce sont les fruits de tous les capitaux sans exception, y compris l'homme qui est le plus agissant de tous les capitaux*. Il ne pense pas qu'il puisse y avoir un « revenu national » dont le total puisse différer du total des « revenus privés », toutes les ressources redistribuées ensuite par l'État, les départements, les communes, étant d'abord prélevées sur la masse des citoyens, qui, seule, produit des revenus avec les capitaux dont elle dispose.

M. Pupin estime encore qu'on ne peut pas se dispenser de compter les « revenus en nature » au nombre des revenus qui prétendent faire l'objet d'une estimation d'ensemble, et qu'il n'est aucun motif pour qu'ils échappent plus que d'autres à l'impôt. Enfin, il pense être d'accord avec tout le monde en insistant, comme l'a fait M. D'EICHTHAL, sur la nécessité de ne pas séparer le chiffre des revenus du ou des coefficients qui indiquent le coût de la vie et la valeur relative de la monnaie, que l'on compare entre eux différents pays ou différentes époques. A l'appui de ce fait, il déclare que la population française, qui dépensait avant la guerre de 18 à 19 milliards pour son budget alimentaire, eût dû consacrer 13 ou 14 milliards de plus à ses subsistances, si elle n'avait voulu modifier son régime en quoi que ce soit en 1916.

M. PUPIN termine en disant qu'il observe toujours une tendance assez générale à sous-estimer la richesse de la France et notamment ses revenus, ce qui ne serait peut-être pas le cas si l'on voulait rapprocher les chiffres attribués à ce pays, dont on a tant vanté la prospérité financière, de ceux de l'Angleterre (55 à 60 milliards de revenus), généralement acceptés ici comme exacts. On trouve enfin une autre indication de la nécessité de relever les anciennes estimations, beaucoup trop faibles, lorsqu'on observe attentivement la hausse des prix et des salaires, et d'une façon générale les dépenses, chaque année plus élevées, auxquelles notre population doit faire face — ce qui exige, le fait n'est pas douteux, une progression parallèle des revenus.

M. Fernand FAURE remercie M. Pupin de la netteté de ses explications. Elle lui permet de dire qu'il est d'un avis opposé à celui de M. Pupin sur deux points. Il conteste formellement que l'homme puisse être considéré et traité comme un capital. Et il regrette que M. Pupin persiste à confondre deux choses aussi distinctes que le revenu de la nation et la somme des revenus des particuliers.

M. BARRIOL et, avec lui, plusieurs membres de la Société expriment l'opinion que la différence entre la somme des revenus privés et le revenu national proprement dit est peut-être plus important qu'il n'a été dit; M. Charles PICOT fait observer en sens inverse que les contributions qui permettent aux communes d'effectuer certains versements au Crédit Foncier sont déduites à l'origine dans les déclarations des particuliers.

Revenant sur les doubles emplois que l'on commet en faisant la sommation des revenus privés, M. COLSON met en évidence l'importance de ceux qui sont dus à la création, de jour en jour plus fréquente, d'entreprises filiales, lesquelles ont souvent pour objet de permettre à l'entreprise mère de s'assurer des concours locaux.

Il fait remarquer, d'autre part, que si, dans le revenu national, on fait état des droits de créances à l'étranger, il faut, en sens inverse, défalquer les dettes de la France vis-à-vis de l'étranger, et il montre qu'il y a là un élément dont l'évaluation est particulièrement difficile. On arriverait, sans doute, si on pouvait l'apprécier avec certitude, à des résultats surprenants : on verrait notamment qu'il y avait, avant la guerre, plus de capitaux français engagés en Allemagne que de capitaux allemands engagés en France, — alors qu'il y avait assurément plus de sujets allemands installés en France comme salariés, domestiques, employés et même directeurs d'entreprises que de sujets français en Allemagne.

Après un échange de vues où interviennent MM. CADOUX, Yves GUYOT et Raphaël-Georges LÉVY, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Raphaël-Georges LÉVY.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1917

LIGUE NATIONALE DES ÉCONOMIES

AUX FRANÇAISES ET AUX FRANÇAIS!

Nous voulons tous la victoire et nous avons tous le devoir d'y contribuer.

Comment le pouvons-nous?

L'économie est un des moyens dont l'emploi est le plus impérieusement commandé par les circonstances.

Qui doit économiser? Tout le monde.

Que doit-on économiser? Tout.

Par une économie rigoureuse s'appliquant à tout : au pain, à la viande, au vin, à l'alcool, au café et au sucre, au charbon et au pétrole, au papier, aux tissus et aux cours, on atteint trois résultats également désirables :

1° Faire durer plus longtemps toutes les ressources qui nous sont nécessaires pour tenir, les faire durer jusqu'au bout,

2° Éviter de faire sortir du pays cet or précieux que tant de bons Français apportent loyalement à la Banque de France;

3° Se donner le moyen de souscrire plus largement aux emprunts de l'État. Plus l'État aura d'argent, plus nos soldats auront de canons et de munitions.

Économiser, c'est abréger la guerre et rapprocher la victoire!

On vous parlera des inconvénients que peut avoir la pratique des économies.

Que sont-ils à côté de la prolongation de la guerre? à côté des souffrances de ceux qui vivent et meurent dans les tranchées?

Comment ne les supporterions-nous pas de bonne humeur en songeant qu'en fin de compte, *resserrer nos consommations personnelles, c'est économiser le sang de nos soldats!*

Février 1917

LE COMITÉ

Fernand FAURE, Charles GIDE, professeurs à la Faculté de Droit de Paris — Raphaël-Georges LÉVY, de l'Institut — RICARD ingénieur agronome — DE LA TAILLE inspecteur à la Compagnie Paris-Lyon Méditerranée — M^{me} MOLL WEISS fondatrice de l'Aide morale et de l'École des Mères — CHAMBAUD, industriel — MARION, professeur au Collège de France — CAPITANT, RIST, SOUCHON et TRUCHY, professeurs à la Faculté de Droit de Paris — LEPelletier, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris — JAMIN professeur à l'École Lavoisier — PAWLOWSKI, publiciste — FRANCK, ingénieur — EVESQUE docteur en droit
